

Office des affaires communales et de l'organisation du territoire  
Service de l'aménagement cantonal  
Nydegasse 11/13  
3011 Berne

Par courriel à: [kpl.agr@jgk.be.ch](mailto:kpl.agr@jgk.be.ch)

15 juillet 2013

## ■ **Projet d'inventaire cantonal des paysages dignes de protection : procédure de consultation et de participation**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de nous avoir invités à nous prononcer au sujet du projet d'inventaire cantonal des paysages dignes de protection.

En guise de préambule, voici les remarques que suscite ce projet :

Nous saluons l'élaboration de cet inventaire. En effet, la frénésie avec laquelle s'étendent les zones habitées et l'impact de plus en plus grand des activités humaines sur le paysage appellent une base de réflexion solide permettant aux différentes instances (canton, conférences régionales et communes) d'élaborer les plans sectoriels, les plans directeurs et les plans d'affectation.

Nous sommes persuadés que cet inventaire permettra de concrétiser une mesure du plan directeur cantonal, « Préserver et valoriser les paysages » ; il permettra également de remplir un mandat conféré par la loi sur les constructions et il constituera une base importante pour la mise en œuvre de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Enfin, cet inventaire cantonal permettra d'avoir, dans tout le canton, une base d'appréciation uniforme et commune pour évaluer les projets ayant une incidence sur le paysage.

Les critères d'évaluation nous paraissent particulièrement judicieux et complets. Nous soulignons que la beauté n'est pas une qualité objective; toutefois, comme cela a été fait dans ce projet, des critères tels que l'esthétique, le caractère naturel, l'harmonie et l'état inaltéré facilitent l'analyse.

### **1. Objectifs**

Les objectifs nous paraissent pertinents. Toutefois, pour qu'un inventaire cantonal puisse avoir un poids réel et des effets concrets, il nous semble nécessaire de mener encore les quelques réflexions suivantes :

- Critères minimaux à respecter impérativement dans les zones protégées
- Définir quels éléments paysagistes sont impérativement protégés et qui est responsable pour l'entretien, respectivement le maintien de ces éléments.
- Mettre à disposition les moyens financiers pour faciliter l'entretien de certains objets (haies, zones d'embroussaillage, murs de pierres sèches, etc.)

## **2. Périmètres**

Les zones répertoriées sont bien choisies et représentent à notre avis l'essentiel des paysages dignes de figurer dans un tel inventaire.

## **3. Eléments à ajouter ; corrections à apporter**

Le Jura bernois étant une région karstique, il nous semblerait important de localiser les nombreuses grottes, gouffres ou balmes existant dans ces périmètres.

## **4. Remarques et questions**

- Cet inventaire doit bénéficier d'un poids réel et disposer d'un effet contraignant ; c'est la raison pour laquelle nous demandons qu'il fasse partie intégrante des plans directeurs locaux.
- À la lecture des menaces énumérées, on est forcé de constater que l'agriculture a un effet très souvent néfaste ; or, les moyens pour sensibiliser et informer le monde agricole font souvent défaut.

Nous vous remercions de tenir compte de nos réflexions dans la poursuite des travaux. Pour toutes questions nous restons à votre entière disponibilité (tel 031 311 87 01).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Blaise Kropf  
Président des Verts Canton de Berne

Regula Tschanz  
Directrice des Verts Canton de Berne